

Pour protéger le patrimoine immobilier des propriétaires bailleurs

OBJET

- Protection globale du patrimoine des propriétaires bailleurs

CIBLE

- **Propriétaires bailleurs, particuliers ou SCI**, qui louent un bien immobilier à usage d'habitation

GARANTIES

- **Loyers impayés**
- **Détériorations immobilières**
- **Protection juridique**
- **Protection des biens (Loi ALUR)**
- Contrat ouvert aux locataires entrants et en place
- Plafond d'indemnisation : 70.000
- Garantie protection des biens, en complément de l'assurance Bâtiment pour les appartements jusqu'à 7 pièces
- Frais de contentieux inclus
- Garantie insolvabilité des tiers incluse

ASSISTANCE

- Informations d'ordre juridique : habitation, logement, voisinage...
- Information vie pratique : permis, cartes, services publics...